

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de LAVERSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marie Manuelle JACQUES, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRIGNON Michèle, DOUZINEL Émilie, JACQUES Marie Manuelle, LELEUX Chantal, MAROT Joëlle, CARON Hervé, DAUBOIN Emmanuel, DUROT Maxime, LADANT Régis, QUANEUX Benjamin,

Absents excusés : MOURET Gisèle, MENIER Angélique, VEILLARD Jacky, LEFAUX Pierre,

Absent : GAMBLIN Frédéric,

Pouvoirs : MOURET Gisèle à MAROT Joëlle, MENIER Angélique à JACQUES Marie Manuelle, LEFAUX Pierre à CARON Hervé, VEILLARD Jacky à QUANEUX Benjamin

Secrétaire de séance : Mme MOURET Gisèle

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ouverture du Conseil Municipal du 9 juin 2023 se fait à 19h03, les pouvoirs de la séance de ce jour sont nommés.

1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance doit être nommé.

Le Conseil municipal vote, avec 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre, pour nommer Mme LELEUX Chantal tant que secrétaire de séance.

2- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 avril 2023

Conformément à l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021, l'ouverture du Conseil Municipal commence par la lecture du procès-verbal de la séance du conseil précédent.

Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 faite par Mme MOURET Gisèle Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre de valider le procès-verbal, tel qu'édité.

3- Élections des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.280 à L.293, L.O438-1 et suivants, L.O.473 à 475, L.O.555 à L.557, R130-1 à R.148, R.271, R.274 à R.276, R.284 et R.333 ;

Vu le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR IOMA 2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire 3 délégués titulaires et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame LELEUX Chantal

Le bureau électoral était présidé par Madame Marie Manuelle JACQUES, Maire
Il comprenait Mmes MAROT Joëlle, LELEUX Chantal, DOUZINEL Émilie et Monsieur DUROT Maxime

Scrutin pour l'élection des délégués

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Majorité absolue : 13

- 1- Madame JACQUES Marie Manuelle a obtenu 13 voix
- 2- Monsieur LEFAUX Pierre a obtenu 13 voix
- 3- Madame LELEUX Chantal a obtenu 13voix
- 4- Monsieur CARON Hervé a obtenu 13 voix
- 5- Madame MAROT Joëlle a obtenu 13 voix
- 6- Monsieur LADANT Régis a obtenu 13 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégués titulaires :

- 1- Madame JACQUES Marie Manuelle a obtenu 13 voix
- 2- Monsieur LEFAUX Pierre a obtenu 13 voix
- 3- Madame LELEUX Chantal a obtenu 13 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégués suppléants :

- 1- Monsieur CARON Hervé a obtenu 13 voix
- 2- Madame MAROT Joëlle a obtenu 13 voix
- 3- Monsieur LADANT Régis a obtenu 13 voix

La séance du Conseil Municipal du 4 avril 2023 est levée à 20h10.